



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation <b>20 mai 2011</b>
Date d'affichage
Date de séance <b>27 mai 2011</b>

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt sept mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	27
Procurations	6
Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0

**OBJET :**

Autorisant le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché n° MC09/009 passé avec la SPRES dans le cadre de la rénovation de l'école maternelle MAEHAA RUA

MAIRIE DE PUNAAUIA			
Arrives le <b>7 JUIN 2011</b>			
SERVICE		EXECUTION	
Marché fin			
S	N	U	TTU
(s rep)	(30)	(7)	(3)
ELUS			
1) Projet de rep. 2) Elements de rep. 3) Rep. directs 4) Suite à donner 5) Info			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	BLANCHARD Moana
TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI Laurent
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck		X	ARO Dylma
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	TUMAHAI Ronald
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 68/2009 du 12 juin 2009 portant délégation de pouvoir au Maire conformément au Code général des collectivités territoriales ;
- VU la délibération n° 08/2009 du 23 janvier 2009 approuvant le projet et le plan de financement de l'opération « rénovation de l'école maternelle MAEHAA RUA » ;
- Considérant le marché de travaux n° MC9/013 en date du 15 avril 2009 passé avec la société SPRES;
- Considérant le projet d'avenant présenté par le maître d'œuvre, M. Jean-Hugues TRICARD ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des ressources réunie le 18 mai 2011 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 27 mai 2011 ;

### ADOpte

**Article 1** - Le Maire est autorisé à signer l'avenant n° 01 au marché n° MC09/013 du 15 avril 2009 passé avec la société SPRES.

**Article 2** - Est approuvé le nouveau montant du marché n° MC09/013 ramené à **1.030.200 F CFP HT**, soit **1.133.220 F CFP TTC** (taux de TVA en vigueur, 10%). La diminution de la masse des travaux représente **530.200 F CFP TTC** par rapport au montant initial du marché (soit - **31,87%**).

<u>Tableau récapitulatif :</u>	Hors TVA	TVA 10%	TVA incluse
Montant initial du marché	1.512.200 F CFP	151.220 F CFP	1.663.420 F CFP
Montant de l'avenant	<b>- 482.000 F CFP</b>	- 48.200 F CFP	<b>- 530.200 F CFP</b>
Nouveau montant du marché	<b>1.030.200 F CFP</b>	103.020 F CFP	<b>1.133.220 F CFP</b>

**Article 3** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 4** – Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 27 mai 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Le Maire,

R. TUMAHAI

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en subdivision le :  
03 JUIN 2011  
et après publication, affichage ou  
notification le :

Le maire,

R. TUMAHAI



**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N° MC 09/013**

Marché passé après appel d'offres en application  
des articles 295 et suivants du Code des Marchés Publics

<b>Maître de l'Ouvrage :</b>	<b>Commune de PUNAAUIA</b>
<b>Objet du marché :</b>	<b>Rénovation de l'école maternelle MAEHAA RUA Lot n°7 : Réseau eaux pluviales</b>
<b>Type de Marché :</b>	<b>MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX</b>
<b>Situation des travaux :</b>	<b>PUNAAUIA</b>

<b>TITULAIRE DU MARCHE</b>	<b>DELAI D'EXECUTION</b>
<b>EURL S.P.R.E.S.</b>	<b>9 mois</b>

<b>IMPUTATIONS BUDGETAIRES</b>		
<i>Programme</i>	<i>Imputation</i>	<i>Montant</i>
Lot n° 7 Réseau eaux pluviales	Chap. Art. 231312/211 2009001	1 512 200 CFP
<b>MONTANT DU MARCHE TVA INCLUDE</b>		<b>1.663.420 CFP</b>

<b>DATE D'APPROBATION</b>
<b>DATE DE NOTIFICATION</b>
<b>DATE DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX</b>

<b>AVENANTS</b>		
<i>REFERENCES</i>		<i>DATES</i>
N° 1 Moins-value		28/04/10
Montant de l'avenant HT	-482 000 CFP	
Montant de l'avenant TTC	-530 200 CFP	
Nouveau montant du marché HT	1 030 200 CFP	
Nouveau montant du marché TTC	1 133 220 CFP	

Personne habilitée à donner les renseignements concernant le nantissement :  
**Monsieur le Maire de la Commune de PUNAAUIA**

Comptable assignataire des paiements :  
**Monsieur le Trésorier Payeur des Iles du Vent**

# AVENANT N° 1 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N° MC 09/013

## POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE MAEHAA RUA

Lot n° 7 – Réseau eaux pluviales

### Entre les soussignés :

La Commune de Punaauia, représentée par Monsieur Ronald TUMAHAI,  
agissant au nom et pour le compte de la Commune,

d'une part

Et

L'entreprise SPRES "Société Polynésienne de Réseaux d'Etudes et de Services" (représentée par  
Monsieur Gérard NOEL),

d'autre part,

### IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

#### Article 1 - OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet la moins-value au marché de l'entreprise SPRES  
du lot n° 7 : Réseaux eaux pluviales.

Cette moins-value concerne la suppression du poste 7.4. : Caniveaux pour EP.

#### Article 2 - NATURE DES TRAVAUX

Suppression du poste 7.4. : Caniveaux pour EP et des sous postes 7.4.1 et 7.4.2.  
du DPGF joint au marché de base :

Poste 7.4. : Caniveaux pour EP :

- 7.4.1. BA pour caniveau soit -3,60 m <sup>3</sup> à 95 000 FCFP/m <sup>3</sup>	=	-342 000 FCFP
- 7.4.2. Grille en fonte largeur 200 mm soit -8 ml à 17 500 FCFP/ml	=	-140 000 FCFP
		<hr/>
		-482 000 FCFP

#### Article 3 - MONTANT DE L'AVENANT

Le montant du présent avenant est une moins-value qui s'élève à la somme  
QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS PACIFIQUES (-482 000 FCFP).

**Article 4 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

Montant du marché de base  
Avenant n° 1

1 512 200 FCFP  
-482 000 FCFP

Nouveau montant du marché HT  
TVA 10 %

1 030 200 FCFP  
103 020 FCFP

**Montant total TTC**

**1 133 220 FCFP**

La nouvelle décomposition du prix global et forfaitaire incluant la moins-value est jointe au présent avenant.

**Article 5 - CLAUSES DE RENONCIATION**

L'entrepreneur renonce à toute réserve ou réclamation concernant l'exécution du marché initial liée ou non à l'objet du présent avenant pour tous faits antérieurs à la signature de cet avenant.

**Article 6 - AUTRES CLAUSES**

Toutes les autres clauses du marché de base non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait à Punaauia, le 28 avril 2010

La personne Responsable du Marché,

Lu et approuvé  
L'Entrepreneur,

**RENOVATION DE L'ECOLE MAEHAA RUA**  
**LOT N°7 - RESEAU EAUX PUVIALES**

Tableau comparatif des offres annexé au rapport d'analyse du 25/03/09  
**INITIAL**

N°	DESIGNATION	U	Q	Estimation Architecte		Entreprise INTERROUTE		Entreprise SPRES		Entreprise MOE	
				P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
7.1.	Tranchées	m3	42,00	8 500	357 000	7 600	319 200	5 300	222 600	7 400	310 800
7.2.	Réseaux Eaux pluviales										
7.2.1.	Diamètre 140 mm PVC	ML	23,00	2 500	57 500	9 200	211 600	1 750	40 250	4 415	101 545
7.2.2.	Diamètre 160 mm PVC	ML	23,00	3 600	82 800	10 500	241 500	2 170	49 910	6 120	140 760
7.2.3.	Diamètre 250 mm PVC	ML	48,00	4 200	201 600	11 500	552 000	4 580	219 840	14 750	708 000
7.3.	Regards Eaux Pluviales										
7.3.1.	Regards de dimensions intérieures: Section: 45cm x 45 cm x 40 cm H	U	8,00	65 000	520 000	24 000	192 000	35 000	280 000	59 000	472 000
7.3.2.	Grilles plates carrées classe C250 : Dimensions 563 mm / 500 mm / 450 mm.	U	8,00	40 000	320 000	20 000	160 000	27 200	217 600	21 190	169 520
7.4.	Caniveaux pour Ep										
7.4.1.	BA pour caniveau.	m3	3,60	85 000	306 000	125 000	450 000	95 000	342 000	77 500	279 000
7.4.2.	Grilles en fonte largeur 200mm.	ML	8,00	35 000	280 000	29 000	232 000	17 500	140 000	22 200	177 600
<b>TOTAL HORS TVA</b>											
TVA	16%				2 124 900		2 358 300		1 512 200		2 359 225
TVA	10%				212 490		235 830		151 220		235 923
<b>TOTAL TTC DU LOT N°7 : RESEAU EAUX PUVIALES</b>					<b>2 337 390</b>		<b>2 594 130</b>		<b>1 663 420</b>		<b>2 595 148</b>

**RENOVATION DE L'ECOLE MAEHAA RUA**  
**LOT N°7 - RESEAU EAUX PLUVIALES**

Tableau comparatif des offres annexé au rapport d'analyse du 25/03/09  
*RSU*

N°	DESIGNATION	U	Q	Estimation Architecte		Entreprise INTERROUTE		Entreprise SPRES		Entreprise MOE	
				P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
7.1.	Tranchées	m3	42,00	8 500	357 000	7 600	319 200	5 300	222 600	7 400	310 800
7.2.	Réseaux Eaux pluviales										
7.2.1.	Diamètre 140 mm PVC	ML	23,00	2 500	57 500	9 200	211 600	1 750	40 250	4 415	101 545
7.2.2.	Diamètre 160 mm PVC	ML	23,00	3 600	82 800	10 500	241 500	2 170	49 910	6 120	140 760
7.2.3.	Diamètre 250 mm PVC	ML	48,00	4 200	201 600	11 500	552 000	4 580	219 840	14 750	708 000
7.3.	Regards Eaux Pluviales										
7.3.1.	Regards de dimensions intérieures: Section: 45cm x 45 cm x 40 cm H	U	8,00	65 000	520 000	24 000	192 000	35 000	280 000	59 000	472 000
7.3.2.	Grilles plates carrées classe C250: Dimensions 563 mm / 500 mm / 450 mm.	U	8,00	40 000	320 000	20 000	160 000	27 200	217 600	21 190	169 520
7.4.	Caniveaux pour EP	m3									
7.4.1.	BA pour caniveau.			85 000	125 000			95 000		77 500	
7.4.2.	Grilles en fonte largeur 200mm.	ML		35 000	29 000			17 500		22 200	
<b>TOTAL HORS TVA</b>											
TVA	16%				1 538 900		1 676 300		1 030 200		1 902 625
TVA	10%				153 890		167 630		103 020		190 263
<b>TOTAL TTC DU LOT N°7 : RESEAU EAUX PLUVIALES</b>					<b>1 692 790</b>		<b>1 843 930</b>		<b>1 133 220</b>		<b>2 092 888</b>



## Conseil municipal – Séance du 27 mai 2011

### Rapport de présentation

**Objet :** *Projet de délibération n° 92/2011 du 27 mai 2011 autorisant le Maire à signer l'avenant n° 01 au marché n° MC09/009 passé avec la SPRES dans le cadre de la rénovation de l'école maternelle MAEHAA RUA*

L'opération de rénovation de l'école maternelle MAEHAA RUA a pour objet la réalisation des travaux de grosses réparations de la toiture, de mise aux normes des installations électriques, de changement des huisseries et d'amélioration du local bibliothèque. Les marchés de travaux ont été détaillés en sept lots distincts.

Dans ce cadre, le lot n° 7 « Réseau eaux pluviales » attribué à la société SPRES consiste à améliorer le réseau d'évacuation des eaux pluviales de l'ensemble scolaire, dont la capacité de traitement était jusqu'alors considérée insuffisante.

Au cours de la période de chantier et suite à la mise à nu du réseau enterré, il s'est avéré que seules la tranchée et les canalisations étaient à reconstruire. La société SPRES, validée par le bureau de contrôle SOCOTEC POLYNESIE et le maître d'œuvre Jean-Hugues TRICARD, a estimé que les regards d'eaux pluviales existants pouvaient être conservés, leur capacité et leur nature restant conformes au besoin.

En conséquence, il est proposé la suppression du poste 7.4 Caniveaux pour eaux pluviales évalué au marché de travaux initial à 482.000 F CFP HT, soit une économie 530.200 F CFP TTC et une diminution de 31,87% du marché global.

Cette incidence financière ne remet pas en cause l'attribution du marché à la société SPRES. En effet, afin de respecter les principes qui régissent les marchés publics des communes de Polynésie française, les tableaux comparatifs ci-joints établis entre les trois sociétés qui ont répondu à l'appel d'offres du lot n° 7 mettent en évidence, que le classement en fonction du critère de prix retenu lors de l'analyse des offres, demeure identique.

Il convient donc de prendre un avenant dont l'objet portera sur la suppression des travaux de caniveaux pour eaux pluviales.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.